



N° D320 / 2023
Domaine : 7.10.8

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas le caractère fiscal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2017 portant fixation des conditions générales de tarification du service de restauration proposée aux usagers de la salle Jean Renoir, applicables à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 portant modification des conditions générales de tarification des spectacles, des séances de cinéma et des conférences organisées à la Salle Jean-Renoir et à la Scène Mermoz, applicables à compter du 7 juillet 2020 ;

Considérant la politique culturelle active menée par la Commune notamment concernant ses jeunes spectateurs ;

Considérant que l'article 3 des conditions générales de tarification approuvées par la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 permet de fixer des tarifs particuliers pour « les enfants de moins de quatorze ans venant assister aux séances de cinéma » ;

DECIDE

Article 1 : D'ajouter un tarif réduit de 4 euros pour les enfants de moins de quatorze ans, afin de faciliter leur accès aux séances de cinéma.

Article 2 : De modifier les tarifs du bar comme suit :

Produits vendus	Nouveaux tarifs
bouteille d'eau	1,30 €
café	1,30 €
thé/infusion	2,50 €
canette 33cl (soft)	2,50 €
canette 33cl (alcool)	3,00 €

Produits vendus	Nouveaux tarifs
bière bouteille 33cl	4,00 €
verre de vin blanc/rouge/rosé	4,00 €
bouteille de vin blanc/rouge/rosé	20,00 €
planche (assiette seule)	8,00 €
planche+boisson (soft)	10,00 €
planche+boisson (alcool)	11,00 €

Article 3 : D'appliquer ces nouveaux tarifs dès la réouverture de la salle, à compter du 30 août 2023.

Bois-Colombes, le 21 août 2023

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint,




Gaël BARBIER